



Investir dans une centrale citoyenne, une bonne opération ?

À LOOS-EN-GOHELLE, la ville a proposé à ses habitants d'investir dans son projet solaire. Dans les communes de Pèvelé-Carembault, le pôle d'excellence régional **CD2E** travaille à identifier des toitures d'églises, d'écoles, de salles des fêtes... qui seront mises à disposition des habitants pour qu'ils investissent dans le solaire sur ces bâtiments. Les grandes centrales au sol, bénéficiant de bonus quand une partie du capital est ouverte à l'investissement citoyen, proposent aussi aux habitants de la région d'investir où le projet doit s'installer.

Dernier exemple en date, la ferme photovoltaïque de Louches, mise en service en mars sur une ancienne cokerie, avait ouvert un financement participatif réservé aux habitants du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme. Minimum de la mise : 1 000 €, rendement promis à moyen terme, à cinq ans, à 6 % d'intérêts capitalisés.

L'ATTACHEMENT TERRITORIAL

La rentabilité varie selon les modèles d'investissement citoyen mais elle est au minimum de 2 %

sur 5 ans, estime le CD2E. Pas l'eldorado mais un risque « *quasi nul* », selon lui, car « *quand on installe une centrale solaire, elle est au moins là pour 20 ans* ». Mais l'essentiel est ailleurs, selon l'organisme : permettre, comme en Pèvelé-Carembault, aux habitants d'investir dans le solaire dans leurs communes, « *c'est leur permettre de participer à la transition de leur territoire. Derrière, cela crée du développement économique local, on fait des kilowattheures propres. Cela a plein de vertus, mais avant tout celle de l'attachement territorial.* » ■ **A.-S. H.**



À Loos-en-Gohelle, des panneaux posés sur la toiture de l'école Ovide-Leroy, inaugurés l'an dernier. PHOTO MATTHIEU BOTTE